

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE:

<u>Article 1 :</u> Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 253, en Anglais, de la composante FLCE est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité	
Mme	BELAN	SOPHIE	MCF	11	
M.	CHEVALIER	FLORENT	MCF	11	
Mme	CORNUAULT	SANDRA	AGREGE	H0422	
M.	DAHM	JOHANNES	MCF	12	
M.	KERVAREC	MIKAEL	CERTIFIE	H0433	
Mme	LETEMPLE	CELINE	AGREGE	H0422	
Mme	VOLLE	AGNES	AGREGE	H0422	

Article 3 : Madame la directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12/11/2025

Madame La Présidente

Carine BERNAULT



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE:

<u>Article 1 :</u> Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 265, en Espagnol, de la composante FLCE est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BELAN	SOPHIE	MCF	11
Mme	BERETTA	MARIE-FLORE	AGREGE	H0426
Mme	CONDE	ANA-BEGONA	MCF	14
M.	GRANATA	VINCENT	MCF	18
M.	HOUNNOUVI	CHRISTIAN	MCF	14

Article 3 : Madame la directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Madame La Présidente Carine BERNAULT



Fait à Nantes, le 12/11/2025



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE:

<u>Article 1 :</u> Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 266, en Portugais, de la composante FLCE est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité	
Mme	BELAN	SOPHIE	MCF	11	
M.	CHEVALIER	FLORENT	MCF	11	
M.	KERVAREC	MIKAEL	CERTIFIE	H0433	
Mme	PAUTHIER	CELINE	MCF	22	

Article 3 : Madame la directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12/11/2025

Madame La Présidente

Carine BERNAULT